Docusign Envelope ID: EA75E302-78F5-47ED-A9F4-2A90C09464BE

VALOREM
Société par actions simplifiée au capital de 10.179.975 euros
Siège social : 213 cours Victor Hugo - 33130 BEGLES
395 388 739 R.C.S BORDEAUX

(la « **Société** » ou « **VALOREM** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 27 MAI 2025

L'an **deux mille vingt-cinq**,
Le **vingt-sept mai,**

La soussignée, **AVENTO HOLDING** (842 429 482 RCS Bordeaux), représentée par son Président Monsieur Jean-Yves GRANDIDIER, agissant en qualité de Président de la société VALOREM,

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

[…]

6°/ Le Président, en conséquence de ce qui précède, et usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale, a adopté les décisions suivantes :

1. *Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital social de la Société résultant de l'émission de la Deuxième Tranche ADP D ;*
2. ***[…]*** *;*
3. *Constatation de la modification des articles 6 (Apports) et 7 (Capital Social) des statuts de la Société ; et*
4. *Pouvoirs pour formalités.*

PREMIERE DECISION
(Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital social de la Société résultant de l'émission de la Deuxième Tranche ADP D)

Le Président constate, au vu (i) des bulletins de souscriptions dûment signés et cités du (i) au (xvii) du 5°/ du préambule des présentes et (ii) d'une copie du certificat remis par la banque dépositaire des fonds attestant de la réception d'un montant total de vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent quatre-vingt-six euros et quatre-vingt-dix centimes (23.995.486,90 €) correspondant à la totalité du prix de souscription de la Deuxième Tranche ADP D, que l'augmentation de capital d'un montant nominal total de deux cent quatre-vingt-un mille cinquante euros (281.050 €) par l'émission de cinquante-six mille deux cent dix (56.210) ADP D nouvelles d'une valeur nominale de cinq euros (5 €) avec une prime d'émission totale de vingt-trois millions sept cent quatorze mille quatre cent trente-six euros et quatre-vingt-dix centimes (23.714.436,90 €), a été intégralement souscrite et libérée, dans les proportions figurant en **Annexe 1** des présentes.

Docusign Envelope ID: EA75E302-78F5-47ED-A9F4-2A90C09464BE

En conséquence, le Président clôture par anticipation la période de souscription et constate (i) la réalisation définitive de l'augmentation de capital résultant de l'émission de la Deuxième Tranche ADP D et (ii) que le capital social de la Société passe de la somme de dix millions cent soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros (10.179.975 €) à la somme de dix millions quatre cent soixante-et-un mille vingt-cinq euros (10.461.025 €), divisé en (i) un million neuf cent soixante-cinq mille sept cent dix-sept (1.965.717) actions ordinaires d'une valeur nominale cinq euros (5 €) chacune et (ii) cent vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-huit (126.488) ADP D d'une valeur nominale cinq euros (5 €) chacune.

[…]

TROISIEME DECISION

(Constatation de la modification des articles 6 (Apports) et 7 (Capital Social) des statuts de la Société)

Le Président, au vu de la réalisation définitive de l'émission de la Deuxième Tranche ADP D et de la Deuxième Tranche Obligations, constate la modification des articles 6 (Apports) et 7 (Capital) des statuts de la Société.

En conséquence, les articles 6 (Apports) et 7 (Capital Social) des statuts de la Société sont modifiés comme suit :

- le paragraphe suivant est ajouté à l'article 6 (Apports) des statuts de la Société :

 « *Aux termes des décisions collectives en date du 23 mai 2025 et de celles du Président en date du 27 mai 2025, il a été procédé à une augmentation de capital d'un montant de 281.050 €, par voie d'émission de 56.210 Actions de préférence dites « ADP D ».* »

 Le reste de l'article 6 des statuts de la Société demeure inchangé.

- l'article 7 (Capital social) des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit :

 « *Le capital social de la Société est fixé à la somme de dix millions quatre cent soixante-et-un mille vingt-cinq euros (10.461.025 €), divisé en deux millions quatre-vingt-douze mille deux cent cinq (2.092.205) Actions d'une valeur nominale de cinq euros (5 €) chacune, intégralement souscrites et libérées, de trois catégories distinctes, à savoir :*

 - *1.165.835 Actions ordinaires, dites « Actions A » ;*
 - *799.882 Actions ordinaires, dites « Actions B » ; et*
 - *126.488 Actions de préférence de catégorie D, dites « ADP D ».*

 Les droits et obligations attachés aux Actions B sont définis aux termes des articles 9 et 12-2 des présents statuts.

 Les droits et obligations attachés aux ADP D sont définis aux termes de l'article 9 et de l'Annexe C. »

Docusign Envelope ID: EA75E302-78F5-47ED-A9F4-2A90C09464BE

QUATRIEME DECISION
(Pouvoirs pour formalités)

Le Président **donne** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet de procéder aux formalités requises en conséquence des présentes.

oOo

Pour extrait certifié conforme.

Signé par :
Jean-Yves GRANDIDIER
6B76013FF75C45A...

Le Président,
La société AVENTO HOLDING
Représentée par Monsieur Jean-Yves GRANDIDIER